

## Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 20/2018

### Demande de crédit pour des travaux de rénovation au collège Derrière-la-Ville (DLV1 et DLV4)

---

Présidence : Jean-Paul Bruand  
Présents : Liliane Annen, Evi Kassimidis, Jean-Dominique Decotignie  
Excusé : Thierry Auberson

---

### **Préambule**

La municipalité propose, par l'adoption de son préavis 20/2018, de changer les fenêtres et les stores des bâtiments DLV 1 et 4 ainsi que de mettre la cage d'escaliers du bâtiment DLV 1 en conformité avec les normes de protection incendie.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis adopté par la municipalité dans sa séance du 19 mars 2018 a été transmis à la commission le 22 mars 2018. Les dessins des façades nous ont été remis lors de la réunion.

La commission s'est réunie le 28 mars 2018 à 20.00 heures à la salle de conférences au rez-de-chaussée du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Madame Jacqueline Dieperink, municipale
- Monsieur Joël Humbert, président du conseil
- Les membres de la commission ad-hoc

Tous les points du préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie la municipalité pour les réponses apportées aux questions de la commission.

### **Constat**

Selon son mandat, la commission a analysé le préavis sous l'aspect financier. Il en ressort que :

- L'état des fenêtres et stores des bâtiments DLV 1 et 4 nécessite une intervention. La municipalité a mandaté une étude sur les bâtiments communaux en 2016. Selon les conclusions de l'étude, il vaut la peine de rénover les vitrages sans refaire les façades. Ces dernières peuvent encore durer.

- Les travaux ont été normalement budgétés par la municipalité. A noter que le montant budgété pour l'ensemble des rénovations des bâtiments DLV 1 à 4 est de 1'300'000 francs. Ce montant devrait être suffisant pour toutes les rénovations sachant que la rénovation des bâtiments 1 et 4 est de loin la plus importante. La dépense prévue reste dans les capacités financières de la commune et respecte le plafond d'endettement.
- Le montant budgété ne résulte pas d'un appel d'offre mais d'une estimation demandée à une entreprise. Selon la municipalité, il s'agit donc d'un maximum qui ne sera pas atteint ce qui semble raisonnable à la commission. Le budget comprend néanmoins un montant pour les divers et imprévus.
- Sur la demande de la commission, la municipalité va se renseigner sur les possibles subventions notamment en ce qui concerne l'isolation du toit.
- La rénovation va permettre de réduire la consommation des bâtiments. La commission a demandé à la municipalité d'obtenir une estimation de l'économie. Il semble néanmoins que l'investissement ne puisse pas être rentabilisé par cette économie et de loin.

## Conclusion

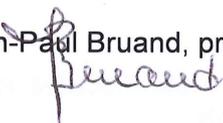
La commission regrette la précipitation dans laquelle ce projet est mené. Elle souhaite vivement que, comme elle nous y avait habitués dans le passé, la municipalité s'y prenne avec plus d'anticipation et présente un projet sur la base de soumissions rentrées et avec des éléments techniques plus précis. La commission des finances, unanime, vous recommande néanmoins, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 908'000.- pour les travaux de rénovation au collège Derrière-la-Ville (DLV 1 et DLV 4),
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum, dès 2019
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- de décharger la commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 avril 2018

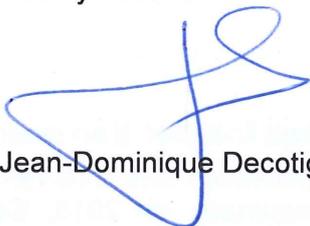
Commission des finances du conseil communal de Cheseaux :

M. Jean-Paul Bruand, président



Mme Liliane Annen

M. Thierry Auberson



Mme Evi Kassimidis

M. Jean-Dominique Decotignie, rapporteur